

Offre de 300 \$ liée au Compte Intelli CIBCMC et au Compte Intelli CIBC Plus

Modalités

Cette offre est régie par les lois canadiennes.

Aux fins de la présente Offre :

- « vous », « votre » et « vos » désignent tout Client admissible;
- « nous », « notre » et « nos » désignent la Banque Canadienne Impériale de Commerce;
- « Modalités » s'entend des présentes modalités qui régissent l'Offre.

1. Offre

L'Offre liée au Compte Intelli CIBC^{MC} et au Compte Intelli CIBC Plus (l'« Offre ») commence le 5 février 2021 à 0 h 01 (HE). L'Offre consiste en une prime en argent de 300 \$ (la « Prime en argent ») pour l'ouverture et l'utilisation d'un nouveau Compte Intelli CIBC^{MC} ou d'un Compte Intelli CIBC^{MC} Plus (chacun correspondant à un « Compte »). L'Offre est présentée par la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « Banque CIBC »).

2. Admissibilité

L'Offre s'adresse uniquement aux résidents du Canada qui : i) ont atteint l'âge de la majorité et, ii) entre 2015 et le moment d'ouvrir le Compte, n'étaient pas titulaires (ni cotitulaires) d'un compte-chèques CIBC, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à son entière discrétion et selon ses dossiers officiels. Les employés actuels ou retraités de la Banque CIBC ne sont pas admissibles à l'Offre. Cette Offre peut être combinée à l'Offre de remboursement des frais pendant 12 mois pour le Compte Intelli CIBC ou à l'Offre de remboursement des frais pour le Compte Intelli CIBC Plus. À moins d'avis contraire, la présente Offre ne peut être combinée à aucun autre rabais, offre ou prime liés à un compte-chèques. La ou les personnes qui satisfont aux exigences d'admissibilité qui précèdent et qui respectent les présentes Modalités, tel qu'il est déterminé par la Banque CIBC à sa seule discrétion, peuvent être désignées comme un ou des « Clients admissibles ». Dans le cas des comptes conjoints, tous les titulaires de compte doivent être des Clients admissibles pour être admissibles à l'Offre.

3. Exigences de l'Offre

Pour être admissible à l'Offre et recevoir une Prime en argent, vous devez suivre les étapes ci-dessous :

Étape 1 : Ouvrir un Compte.

Pour les Comptes ouverts auprès de Services bancaires téléphoniques, nous pourrions vous demander de passer à un centre bancaire CIBC pour fournir votre signature afin de terminer l'ouverture du Compte; si c'est le cas, vous devez le faire dans les 30 jours suivant l'ouverture de votre Compte.

Étape 2 : Fournir une adresse de courriel valide appartenant à l'un des titulaires de compte au moment d'ouvrir le Compte, si aucune n'a encore été fournie. L'adresse de courriel doit demeurer au dossier et être valide pendant au moins un (1) an.

Étape 3 : Dans les deux (2) mois après l'ouverture du Compte, effectuer au moins deux (2) des trois (3) Opérations admissibles suivantes dans le Compte.

Par « Opération admissible », on entend :

- i) au moins un (1) dépôt direct périodique de votre employeur, du gouvernement ou de votre pension dans le Compte. Le dépôt direct doit être effectué chaque semaine, aux deux semaines, une fois par mois ou deux fois par mois;
- ii) au moins deux (2) prélèvements automatiques périodiques différents retirés du Compte au cours du même mois civil, comme un paiement de facture préautorisé à un fournisseur de services (p. ex., facture de services publics, adhésion à un centre de conditionnement physique) ou un paiement préautorisé à un prêt ou à un prêt

- hypothécaire CIBC. Le prélèvement automatique doit être effectué toutes les semaines, toutes les deux semaines, tous les mois ou deux fois par mois; OU
- iii) au moins deux (2) paiements de factures à un fournisseur de services par l'intermédiaire de Services bancaires CIBC en direct ou de l'Application Services bancaires mobiles CIBC (d'au moins 50 \$ chacun) effectués à partir du Compte dans le même mois civil. Un paiement de votre Compte à une carte de crédit CIBC ou à une marge de crédit personnelle n'est pas considéré comme un paiement de facture.

Nous nous réservons le droit de déterminer si une opération est considérée comme une Opération admissible.

Étape 4 : Si vous décidez d'effectuer les Opérations admissibles i) ou ii), ces opérations doivent être effectuées pendant au moins un mois consécutif supplémentaire.

4. Limites de l'Offre

Limite d'une (1) Prime en argent par Client admissible. Dans le cas des comptes conjoints, une (1) seule Prime en argent est offerte par Compte. Si nous découvrons qu'une personne a tenté d'utiliser plus d'un nom, d'une identité, d'une adresse de courriel ou d'un autre renseignement dans le but de contourner ces limites, cette personne pourrait être exclue de l'Offre (tel que nous le déterminons, à notre seule discrétion).

5. Exécution et modalités de l'Offre

Si vous êtes admissible à la Prime en argent, elle sera directement portée au crédit du Compte dans les sept (7) mois après l'ouverture de votre Compte.

Si plusieurs Comptes sont ouverts le même jour, la Banque CIBC se réserve le droit de porter la Prime en argent au crédit de l'un ou l'autre des Comptes, à son entière discrétion. La Prime en argent doit être acceptée telle quelle et ne peut être transférée ni cédée. Aucun remplacement de Prime en argent ne sera autorisé.

Si vous ne recevez pas la Prime en argent, vous avez jusqu'à huit (8) mois après l'ouverture du Compte pour nous en informer. Si vous ne nous en informez pas avant cette date, vous serez réputé avoir renoncé à votre droit à la Prime en argent et ne pas être admissible à l'Offre.

Le Compte doit demeurer ouvert, actif, non converti et en règle pendant au moins un (1) an après la fin du mois au cours duquel il a été ouvert. Si vous recevez la Prime en argent et qu'ensuite, votre Compte est déclassé, converti ou fermé avant qu'un (1) an se soit écoulé après la fin du mois au cours duquel il a été ouvert, nous nous réservons le droit de retirer de votre Compte ou de l'un de vos comptes auprès de la Banque CIBC la valeur de la Prime en argent, même si ce retrait entraîne un découvert. Si votre Compte est fermé et que vous n'avez pas d'autre compte avec nous à ce moment, nous pourrons vous envoyer une facture correspondant à la valeur de la Prime en argent, que vous acceptez de payer dans les 30 jours à compter de la date du cachet de la poste.

6. Modalités générales

L'Offre est assujettie à toutes les lois fédérales et provinciales ainsi qu'aux règlements municipaux applicables. Les décisions que nous prenons relativement à tous les aspects de l'Offre sont définitives et lient l'ensemble des clients, sans droit d'appel, notamment toute décision relative à l'admissibilité d'une personne. En participant à l'Offre, vous acceptez d'être lié juridiquement par les présentes Modalités.

Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de résilier, d'annuler, de modifier ou de suspendre l'Offre, ou de modifier les présentes Modalités en tout temps, pour quelque raison que ce soit, sans préavis. Nous nous réservons le droit, à notre entière discrétion, de disqualifier toute personne si nous constatons ou croyons (selon une preuve ou un autre renseignement qui nous a été transmis ou que nous avons découvert autrement) que cette personne trafique le processus, l'équité, l'intégrité ou le fonctionnement de l'Offre ou en abuse. Veuillez consulter régulièrement le site cibc.com/francais pour vérifier si les présentes Modalités ont été modifiées. Sous réserve des modifications, les modalités applicables aux produits et services existants demeurent pleinement en vigueur.

En participant à l'Offre, chaque participant, incluant les Clients admissibles, convient expressément que nous, nos mandataires et nos représentants pouvons conserver, communiquer, utiliser et divulguer les renseignements personnels soumis dans le but de participer à l'Offre aux fins de l'administration de celle-ci et conformément aux modalités de l'Entente relative à la tenue d'un compte personnel de la Banque CIBC et à la politique sur la protection des renseignements personnels de la Banque CIBC (accessible au cibc.com/fr/privacy-security/privacy-policy.html). Les participants, y compris les Clients admissibles, qui ne veulent pas fournir leur adresse de courriel ne seront pas

Offre de 300 \$ liée au Compte Intelli CIBC™ et au Compte Intelli CIBC Plus

admissibles à l'Offre, mais pourront toujours ouvrir un Compte Intelli CIBC ou un Compte Intelli CIBC Plus. Les Clients admissibles qui ont reçu l'Offre peuvent se désabonner des courriels de marketing connexes en cliquant sur le bouton « Se désabonner » dans le courriel.

En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre, d'une part, les présentes Modalités et, d'autre part, des communications ou d'autres déclarations figurant dans tout document lié à l'Offre, notamment la publicité aux points de vente, à la télévision, imprimée ou en ligne, les présentes Modalités prévaudront, s'appliqueront et auront priorité, dans toute la mesure où la loi le permet. En cas de contradiction ou d'incompatibilité entre les versions française et anglaise des présentes Modalités, la version anglaise prévaudra, s'appliquera et aura priorité, dans toute la mesure où la loi le permet.

^{MC} Marque de commerce de la Banque CIBC.